RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 275B0CDE-FA16-8C6D-832E-6A1059CC8322

A.DE.BAT
Société par actions simplifiée au capital de 118.400 euros
Siège social : 68 RUE VILLENEUVE, 92110 CLICHY
339 610 669 RCS Nanterre
(La « Société »)

Extrait au procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2026

La soussignée, BATIBIG 2 représentée par Justin BIGNON, associé unique de la société A.DE.BAT, Société par actions simplifiée au capital de 118.400,00 euros divisé en 1.600 titres de 74,00 € chacun, dont le siège est situé 68 RUE VILLENEUVE, 92110 CLICHY, a préalablement exposé puis décidé ce qui suit :

Cinquième décision : Décision à prendre suite à la perte des capitaux propres

L'Associé Unique, constatant qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions du code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée au plus tard à la date de clôture du deuxième exercice qui suit celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.



Pour extrait certifié conforme
Le Président